

2026

Avec MARARA Paiement,
envolez-vous vers un meilleur
avenir financier !

Conditions tarifaires applicables aux particuliers et professionnels

Tarifs TTC en vigueur au 1^{er} mars 2026



Sommaire

EXTRAIT STANDARD DES TARIFS	3
OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE	3
Ouverture, transformation, clôture	3
Relevé de compte	3
Tenue de compte	4
Services en agence	4
Frais divers	4
BANQUE À DISTANCE	4
MARARA Web	4
ALLO MP (442 442)	5
SMS MP (77 77)	5
VOS MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT	5
CARTES	5
Carte locale	5
Carte Visa	5
Frais divers	5
VIREMENTS/PRÉLÈVEMENTS	6
VIREMENTS/PRÉLÈVEMENTS LOCAUX	6
Virements occasionnels	6
Virements permanents	6
Prélèvements automatiques	6
VIREMENTS/PRÉLÈVEMENTS SEPA	6
Virements occasionnels	6
Virements permanents	6
Prélèvements automatiques	6
CHÈQUES	6
Chèques	6
OFFRES GROUPÉES DE SERVICES	7
OFFRES COMMERCIALES	7
IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS	7
COMMISSION D'INTERVENTION (PLAFONNÉE À 10 000 XPF/MOIS)	7
OPÉRATIONS PARTICULIÈRES	7
INCIDENTS DE PAIEMENT	7
Chèques	7
Virements/Prélèvements	7
FRAIS DE SUCCESSION	8
OPÉRATION DE CAISSE	8
Mandat de paiement sur compte de tiers	8
Service de mise à disposition (MAD)	8
SERVICES ENTREPRISES	8
Service d'encaissement de facture pour le compte de tiers	8
ASSURANCES	8
FRAIS POUR IMPAYÉ	9
RÉSOUDRE UN LITIGE	9

EXTRAIT STANDARD DES TARIFS

	TARIFS PART.
Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, SMS, etc.) - (Hors coût de votre opérateur)	Gratuit
Abonnement MARARA WEB	
Abonnement SMS MP	
Frais de tenue de compte (par mois) soit 3 720 XPF par an	310
Carte Privative FENUA - Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique) soit 2 640 XPF par an	220
Carte VISA Classic - Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique)	5 000
Retrait d'espèces en XPF sur un DAB d'une banque confrère en Polynésie française	118
Virement occasionnel en Polynésie française en faveur d'un compte dans une autre banque, au guichet	431
Virement occasionnel en Polynésie française en faveur d'un compte dans une autre banque, par internet	Gratuit
Prélèvement - Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement local ou SEPA	Gratuit
Prélèvement - Frais par paiement d'un prélèvement local ou SEPA	Gratuit
Virement SEPA occasionnel en agence : Commission de transfert (Minimum 1 500 XPF - Maximum 11 500 XPF)	0,25%
Virement SEPA occasionnel par Internet : Commission de transfert	Gratuit
Somme perçue par MARARA Paiement pour l'intervention en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier (par opération) (Plafonnée à 10 000 XPF par mois)	955
Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement	216

TARIFS PART.	TARIFS PRO.
--------------	-------------

OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE

Ouverture, transformation, clôture

Ouverture : montant minimum à déposer - 5 000 XPF pour les personnes physiques - 10 000 XPF pour les personnes morales	Gratuit	Gratuit
Clôture	Gratuit	Gratuit
Transformation	3 000	3 000
Relance pour actualisation du dossier client	1 800	1 800
Service d'aide à la mobilité bancaire	Gratuit	Gratuit
Commission annuelle de revue réglementaire	1 450	4 000

Relevé de compte

Relevé de compte mensuel	Gratuit	Gratuit
Relevé journalier avec mouvement (par mois)	3 500	4 200

	TARIFS PART.	TARIFS PRO.
Relevé décadaire (par mois)	1 500	2 200
Impression à la demande (relevé historique = < 6 mois)	2 000	2 000
Impression à la demande (relevé historique > 6 mois)	4 560	4 560
Récapitulatif annuel des frais	Gratuit	Gratuit
Tenue de compte		
Délivrance d'un Relevé d'Identité Bancaire	Gratuit	Gratuit
Frais de tenue de compte (par mois)	310	900
Frais pour compte sans mouvement (pris au 6 ^e mois)	6 000	6 000
Gestion de compte inactif (loi Eckert) (par an)	3 600	3 600
Nivellement(s) de comptes : comptes JEUNES	Gratuit	Gratuit
Nivellement(s) de comptes : comptes MP (par an)*	1 500	1 500
Services en agence		
Versement d'espèces jusqu'à 1 Million XPF	Gratuit	Gratuit
Versement d'espèces : 1 Million XPF =< X** < 5 Millions XPF	0,5%	Gratuit
Versement d'espèces : 5 Millions XPF =< X** < 10 Millions XPF	1%	1%
Versement d'espèces : 10 Millions XPF =< X** < 15 Millions XPF	5%	5%
Versement d'espèces : X** > 15 Millions XPF	10%	10%
Retrait d'espèces au guichet jusqu'à 500 000 XPF	500	500
Retrait d'espèces au guichet au-dessus de 500 000 XPF	2 000	2 000
Retrait possible selon la disponibilité des fonds - prévoir 72 heures minimum si le montant du retrait est important		
Frais divers		
Frais de recherche de document (hors relevé de compte), attestation à la demande du client	4 560	4 560
Frais de recherche de documents dans le cadre de réquisitions judiciaires : document(s) divers (article R 213 code de procédure pénale)	514	514
Frais de recherche de documents dans le cadre de réquisitions judiciaires : copie additionnelle (article R 213 code de procédure pénale)	10	10
Frais de recherche de documents dans le cadre de réquisitions judiciaires : pièce(s) de procédure en matière pénale (article R 334 code de procédure pénale)	113	113
Frais de recherche urgente (sous 24h)	6 000	6 000
Délivrance d'images vidéo sur les distributeurs automatiques de billets (DAB)	35 000	35 000

BANQUE À DISTANCE

Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, SMS, etc.).

MARARA Web

Abonnement MARARA Web (consultation de compte) - (Hors coût du fournisseur d'accès à Internet) (par mois)	Gratuit	Gratuit
Frais de réédition du code d'accès	1 000	1 000

TARIFS
PART.TARIFS
PRO.**ALLO MP (442 442)**

Service client ALLO MP (442 442) : abonnement à un produit offrant la situation de votre compte par téléphone (incluant la communication du code d'accès et la réédition) - (Hors coût de votre opérateur) (par mois)

Gratuit

Gratuit

Consultation du compte par téléphone (hors coût de votre opérateur)

Gratuit

Gratuit

SMS MP (77 77)

Abonnement à un produit offrant des alertes sur la situation de votre compte par SMS - (Hors coût de votre opérateur) (par an)

Gratuit

Gratuit

VOS MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT**CARTES****Carte locale**

Carte Privative FENUA - Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique) - Par mois

220

300

Retrait d'espèces sur DAB MARARA

Gratuit

Gratuit

Retrait d'espèces sur DAB d'une banque confrère en Polynésie française

118

118

Résiliation du contrat FENUA

1 000

1 000

Carte Visa

Carte VISA Classic - Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique) - Par an

5 000

Carte VISA Business Classic - Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique) - Par an

6 000

Carte VISA PREMIER - Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat) - Par an

16 000

Retrait d'espèces sur DAB MARARA

Gratuit

Gratuit

Retrait d'espèces sur DAB d'une banque confrère en Polynésie française

118

118

Résiliation du contrat VISA

2 000

2 000

Frais de modification de plafond (par plafond demandé par le client, durée maximale de 3 mois)

6 000

6 000

Usage abusif de la carte : frais de déclaration au Fichier Central des Chèques (FCC)

5 700

5 700

Usage abusif de la carte : mainlevée de déclaration d'une carte en usage abusif

5 700

5 700

Frais divers

Demande de mise à disposition hors Polynésie française : lettre recommandée avec AR

1 500

1 500

Frais de gardiennage par carte au-delà de 2 mois (par mois)

2 500

2 500

Frais de destruction post gardiennage par carte à partir du 6^e mois

2 850

2 850

Frais d'opposition pour perte, vol ou fraude

Gratuit

Gratuit

Réédition du code confidentiel

2 000

2 000

Frais de recherche pour réclamation non fondée

4 560

4 560

Cash Advance : (par tranche de 50 000 XPF)

1 000

1 000

TARIFS
PART.TARIFS
PRO.**VIREMENTS/PRÉLÈVEMENTS****VIREMENTS/PRÉLÈVEMENTS LOCAUX****Virements occasionnels**

En faveur d'un autre compte MARARA, au guichet ou par Internet	Gratuit	Gratuit
En faveur d'un compte dans une autre banque, au guichet	431	500
En faveur d'un compte dans une autre banque, par Internet	Gratuit	Gratuit
Virement multi-bénéficiaires (par an)	5 000	5 000

Virements permanents

Création, modification, révocation définitive	1 500	2 200
Commission annuelle de frais de gestion des opérations*	2 500	2 500

Prélèvements automatiques

Création, modification, annulation et opposition	Gratuit	Gratuit
Commission annuelle de frais de gestion des opérations*	2 500	2 500
Création d'un numéro national d'émetteur (NNE) ou identifiant SEPA (ICS)	5 000	5 000

VIREMENTS/PRÉLÈVEMENTS SEPA

Les virements/prélèvements SEPA (Single Euro Payments Area / Espace Unique de Paiement en Euros) sont effectués en euros vers la France métropolitaine et/ou la communauté d'outre-mer du Pacifique (Nouvelle-Calédonie et Wallis et Futuna)

Virements occasionnels

Virement occasionnel en agence : commission de transfert (minimum 1 500 XPF - Maximum 11 500 XPF)	0,25%	0,25%
Virement occasionnel par Internet : commission de transfert	Gratuit	Gratuit

Virements permanents

Création, modification ou annulation en agence	1 500	2 200
Commission annuelle de frais de gestion des opérations*	2 500	2 500
Commission de transfert : minimum 550 XPF - Maximum 5 500 XPF	0,20%	0,20%

Prélèvements automatiques

Création, modification ou annulation du dossier	Gratuit	Gratuit
Commission annuelle de frais de gestion des opérations*	2 500	2 500

CHÈQUES**Chèques**

Remise de chèque : chèques locaux	Gratuit	Gratuit
Remise de chèque : chèques en Euros	Gratuit	Gratuit

TARIFS
PART.TARIFS
PRO.**OFFRES GROUPÉES DE SERVICES****OFFRES COMMERCIALES**

Pack MARARA (par mois)	650	1 250 ^(*)
------------------------	-----	----------------------

Une solution complète, composée des services incontournables pour faciliter votre quotidien :

- d'un compte de paiement (frais de tenue de compte inclus)
 - d'une carte Fenua (design au choix)
 - des paiements avec l'application FenuaPay
 - de l'assurance des moyens de paiement
 - des abonnements en ligne MARARA Web, ALLO MP et SMS MP
- (*) Professionnels de type entreprise individuelle (EI)

Dispositif d'accompagnement MARARA Sérénité	Gratuit	
---	---------	--

Dispositif d'accompagnement dédié à la clientèle en situation de fragilité financière composé :

- d'une solution de gestion du compte comprenant les 3 services de banque à distance : ALLO MP, SMS MP et MARARA Web (avec exonération des frais de réédition de code),
- d'un accompagnement personnalisé avec un chargé de clientèle à travers un entretien physique ou téléphonique orienté « Gestion du budget »,
- de la mise à disposition d'un mini-guide « 10 clés pour mieux gérer mon compte » (disponible sur notre site internet) pour favoriser une meilleure gestion du compte,
- de la mise en relation avec un organisme local partenaire (sous réserve de l'accord du client) pour bénéficier d'un accompagnement technique en gestion.

IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS**COMMISSION D'INTERVENTION (PLAFONNÉE À 10 000 XPF/MOIS)**

Somme perçue par MARARA Paiement pour l'intervention en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier (par opération)	955	1 500
--	-----	-------

OPÉRATIONS PARTICULIÈRES

Frais par avis/opposition à tiers détenteur, saisie-attribution, opposition administrative etc.	14 000	16 000
Frais forfaitaire de retour courrier pour difficultés de distribution	2 000	2 000
Commission pré-contentieux	2 000	2 000

INCIDENTS DE PAIEMENT**Chèques**

Frais de rejet pour irrégularité (ex. absence de signature, RIB/RIP incomplet ou erroné, remise de chèque erronée, etc.)	1 500	1 500
--	-------	-------

Virements/Prélèvements

Frais de rejet pour défaut de provision - Minimum	Montant du virt/prél	Montant du virt/prél
Frais de rejet pour défaut de provision - Maximum	2 387	2 387

	TARIFS PART.	TARIFS PRO.
FRAIS DE SUCCESSION		
Solde < 15 000 XPF	Montant du solde	Montant du solde
Solde entre 15 000 XPF et 300 000 XPF	15 000	15 000
Solde entre 300 001 XPF et 1 000 000 XPF	25 000	25 000
Solde > 1 000 000 XPF	35 000	35 000
OPÉRATION DE CAISSE		
Mandat de paiement sur compte de tiers		
Paiement sur compte de tiers (jusqu'à 900 XPF : gratuit) (minimum 500 XPF)	2%	2%
S.A.S ONATI	Gratuit	Gratuit
Traitement de rejet de paiement sur compte de tiers impliquant des recherches et traitements - Commission de traitement : minimum 1 000 XPF et maximum 15 000 XPF	0,50%	0,50%
Service de mise à disposition (MAD)		
Mandat Cash/Cash (minimum 1 000 XPF)	11%	11%
Mandat Compte/Cash (minimum 1 000 XPF)	8%	8%
Commission de restitution des mises à disposition Cash/Cash ou Compte/Cash (minimum 1 000 XPF)	3%	3%
SERVICES ENTREPRISES		
Service d'encaissement de facture pour le compte de tiers		
Offre « V+ » : abonnement au service par mois	10 000	10 000
Pour chaque facture : X=< 15 000 XPF	320	320
Pour chaque facture : 15 000 XPF <X< 55 000 XPF	520	520
Pour chaque facture : 55 000 XPF <X=< 75 000 XPF	300 +0,4%	300 +0,4%
Pour chaque facture : X>75 000 XPF	0,80%	0,80%
ASSURANCES		
Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement	216	216
Assurance scolaire : - Option 1 - Option 2 L'enfant est protégé lors de ses activités scolaires et extra-scolaires en Polynésie française comme à l'étranger. Pour de plus amples informations, nous consulter.	1 000 2 000	
Assurance voyage	Nous consulter	
Assurance Garantie des accidents de la vie : (cotisation selon la couverture et le nombre d'assurés) : - Formule individuelle (taux invalidité 29% ou 6%) - Formule famille (taux invalidité 29% ou 6%)	Nous consulter	

	TARIFS PART.	TARIFS PRO.
Assurance bateau	Nous consulter	
Assurance auto (Tiers simple, Tiers amélioré et Tous risques)	Nous consulter	
Assurance-vie	Nous consulter	

FRAIS POUR IMPAYÉ

Commission pour frais impayé	1 000	1 000
------------------------------	-------	-------

* Pas de remboursement au prorata temporis.

** Montant cumulé mensuel des dépôts.

RÉSOUDRE UN LITIGE

Gratuit

Gratuit

En cas de difficultés concernant le fonctionnement de votre compte ou les services mis à votre disposition :

- 1) Contactez votre chargé de compte et trouvez ensemble la solution à votre problème ;
- 2) En l'absence de réponse ou en cas de désaccord avec la réponse apportée, le client peut envoyer une réclamation écrite à l'adresse suivante :

Pôle qualité et réclamation

**Hôtel des Postes 8 rue de la Reine Pomare IV
98714 Papeete – Tahiti – Polynésie française**

L'adresse électronique du Pôle qualité et réclamation :
reclamation@mararapaiement.pf

MARARA Paiement s'engage à répondre dans les meilleurs délais. Si aucune solution n'a pu être trouvée avec le Pôle qualité et réclamation, le Client peut saisir gratuitement le Médiateur de MARARA Paiement à l'adresse suivante :

**Le Médiateur de MARARA Paiement François COUDERT
BP 45 025 – 98713 Papeete**

La médiation constitue un recours amiable ultime après épuisement des deux premiers niveaux de dialogue entre le client et MARARA Paiement, avant une éventuelle action en justice. À compter de sa saisine, le médiateur dispose d'un délai de deux mois pour émettre sa recommandation.

**Pour plus de renseignements sur nos offres,
veuillez consulter le site www.mararapaiement.pf**

S.A.S Marara Paiement enregistrée en tant qu'établissement
de paiement sous l'identifiant 14168 – Capital de 563.000.000 XPF –
RCS Papeete N° TPI 21160 B – N° Tahiti E27597 – N° ORIAS 23007654 ;
Hôtel des postes – 8 rue de la Reine Pomare IV – 98714 Papeete –
Tahiti – Polynésie française – Tél. : (+689) 40 48 90 02 –
www.mararapaiement.pf – contact@mararapaiement.pf



**MARARA
Paiement**

MARARA Paiement

dans vos bureaux de Poste

ÎLES DU VENT

TAHITI	PIRAE - 40 48 93 10 - DAB
ARUE - 40 48 93 20 - DAB	PUNAAUIA Centre - 40 48 94 20 - DAB
FAAA (Tua Rata) - 40 48 92 01	TARAVAO - 40 48 93 50 - DAB
FAAA Centre - 40 48 94 30 - DAB Interne	TAUTIRA - 40 48 93 60
HITIAA - 40 48 93 40 - DAB	VAIRAO - 40 48 93 64 - DAB
MAHINA - 40 48 93 30 - DAB	
MATAIEA - 40 48 93 90	
PAEA - 40 48 94 10 - DAB	
PAPARA - 40 48 94 00 - DAB	
PAPEARI - 40 48 93 80	
PAPEETE (Recette Principale)	
40 48 93 00 - DAB (Fare Tony)	

ÎLES SOUS LE VENT

BORA BORA (Vaitape) - 40 48 94 80 - DAB	RAIATEA (Avera) - 40 48 94 68
HUAHINE (Fare) - 40 48 94 70 - DAB	TAHAA (Haamene) - 40 48 94 90 - DAB
MAUPITI (Maupiti) - 40 48 94 96 - DAB	TAHAA (Patio) - 40 48 94 95 - DAB
RAIATEA (Uturoa) - 40 48 94 60 - DAB	

ÎLES DES TUAMOTU ET GAMBIER

AHE (Tenukupara) - 40 48 92 96 - TPE	MATAIVA (Pahua) - 40 96 32 22 - TPE
AMANU (Hikitake) - 40 96 91 02 - TPE	NAPUKA (Tepukamaruia) - 40 97 32 22 - TPE
ANAA (Tuuhora) - 40 98 32 22 - TPE	NIAU (Tupana) - 40 96 93 03 - TPE
APATAKI (Niutahi) - 40 96 12 22 - TPE	NUKUTAVAKE (Tavava) - 40 98 72 22 - TPE
ARATIKA (Nukumaru) - 40 48 92 95 - TPE	PUKA PUKA (Teonemahina) - 40 97 42 22 - TPE
ARUTUA (Rautini) - 40 96 52 22 - DAB	PUKARUA (Marautagaroa) - 40 96 90 06 - TPE
FAAITE (Hitianau) - 40 98 52 22 - TPE	RAROIA (Garumaoa) - 40 96 92 83 - TPE
FAKAHINA (Tarione) - 40 97 12 22 - TPE	RANGIROA (Avatoru) - 40 48 92 88 - TPE
FAKARAVA (Rotoava) - 40 48 92 79 - DAB	RANGIROA (Tiputa) - 40 96 73 80 - DAB
FANGATAU (Teana) - 40 97 22 22 - TPE	RARAKA (Motutapu) - 40 96 90 84 - TPE
HAO (Otepa) - 40 97 03 50 - DAB	REAO (Tapuarava) - 40 96 90 46 - TPE
HIKUERU (Tupapati) - 40 96 91 26 - TPE	TAENGA (Henuaparea) - 40 48 94 29
KAUEHI (Tearavero) - 40 48 92 80 - TPE	TAKAPOTO (Fakatopatere) - 40 98 65 00 - TPE
KAUKURA (Raitahiti) - 40 96 62 22 - DAB	TAKAROA (Teavaroa) - 40 98 22 22 - DAB
KATIU (Hitianau) - 40 48 94 34 - TPE	TATAKOTO (Tumukuru) - 40 97 52 22 - TPE
MAKATEA (Vaitepaua) - 40 96 91 66 - TPE	TIKEHAU (Tuherahera) - 40 48 92 87 - DAB
MAKEMO (Pouheva) - 40 98 02 22 - DAB	TAKUME (Ohomo) - 40 96 92 24
MANGAREVA (Rikitea) - 40 97 82 22 - DAB	TUREIA (Fakamaru) - 40 98 82 22 - TPE
MANIHI (Turipaoa) - 40 96 42 22 - DAB	VAHITAHAI (Temanufaara) - 40 96 92 44
MAROKAU (Mahetika) - 40 96 92 04	

ÎLES AUSTRALES

RAIVAVAE (Rairua) - 40 48 92 64 - DAB	RURUTU (Moerai) - 40 94 03 74 - DAB
RAPA (Ahurei) - 40 95 72 22 - TPE	TUBUAI (Mataura) - 40 95 03 50 - DAB
RIMATARA (Amaru) - 40 94 42 22 - DAB	

ÎLES MARQUISES

FATU HIVA (Omoa) - 40 92 83 74 - TPE	NUKU HIVA (Taipivai) - 40 92 08 81 - TPE
FATU HIVA (Hanavave) - 40 92 82 32 - TPE	TAHUATA (Vaitahu) - 40 92 93 74 - TPE
HIVA OA (Atuona) - 40 92 73 50	UA HUKA (Vaipae) - 40 92 60 26 - TPE
HIVA OA (Puamau) - 40 92 71 55 - TPE	UA HUKA (Hane) - 40 48 92 55 - TPE
NUKU HIVA (Aakapa) - 40 92 02 86 - TPE	UA POU (Hakahau) - 40 92 53 50 - DAB
NUKU HIVA (Hatiheu) - 40 48 92 37 - TPE	UA POU (Hakamaii) - 40 92 55 55
NUKU HIVA (Taiohae) - 40 48 92 39 - DAB/TPE	

DAB : distributeur automatique de billet - TPE : agence équipée de terminal électronique (service TPE Cash Advance).

En cas de perte ou de vol de votre carte FENUA ou VISA, veuillez contacter le 442 222* serveur vocal disponible 24h/24, 7j/7. Pour la carte FENUA : les 19 chiffres de votre carte vous sont demandés. Pour la carte VISA : les 16 chiffres de votre carte vous sont demandés ainsi que la date de fin de validité.